

Date du séminaire :

Le mercredi 13 mai 2009 de 12h45 à 13h45
(sandwichs offerts lors du séminaire)

Lieu du séminaire :

Faculté de Droit, d'Economie et de Finance
BRC 2.01 (2^{ème} étage)
148, avenue de la Faïencerie
L-2511 Luxembourg

Inscriptions :

- Séminaire gratuit
- Nombre d'inscriptions maximum : 40
- Inscriptions par email à l'adresse suivante :
fdef-colloques@uni.lu (nom, prénom, institution)

Renseignements :

Contact : Armelle Arnould
Tel : +352 46 66 44 6619

Séminaire de travail de midi

Work in Progress

La liberté académique

*Par Rusen Ergec,
Professeur de droit public à l'Université de
Luxembourg*

**Mercredi 13 mai 2009
12h45 – 13h45**

Fonctionnement du Séminaire de travail de midi

Ce séminaire de recherche est destiné à rassembler les chercheurs en droit intéressés à débattre des dernières recherches et des travaux en cours.

Le déroulement :

- Les réunions auront lieu pendant le déjeuner (12.45 heures - pas plus tard que 14 heures dans la salle de réunion du Bâtiment Souper, 148, Av de la Faïencerie) accompagnée de sandwiches et de boissons offerts par l'Université pour l'ensemble des participants.
- Une personne fera une présentation de 30 minutes, qui sera suivie par des échanges avec les participants.
- Les réunions se tiendront plusieurs fois par semestre. A chaque fois, la personne en charge de la présentation exposera un travail de recherche récent ou en cours. Les participants s'attacheront à entamer un véritable débat enrichi à travers leurs expériences et domaines de spécialités variés.

Les présentateurs :

- Les présentateurs seront invités soit parmi des personnes travaillant à Luxembourg soit parmi des visiteurs extérieurs. L'élément essentiel est le croisement des recherches en cours et des potentiels afin de déboucher sur des débats intéressants.
- Des suggestions aux présentateurs peuvent être envoyées au directeur du Centre Européen de Droit à l'Université du Luxembourg (herwig.hofmann@uni.lu).

L'objectif :

- L'objectif est de parvenir à une discussion animée et fructueuse à la fois pour le présentateur et pour les participants. Cela promouvra une culture de l'échange des idées et des approches juridiques à l'Université et au Luxembourg en général.

Information générale :

- Le programme des réunions et des invitations sera distribué à tous les chercheurs du Luxembourg potentiellement intéressés.
- Les langues des réunions sont le français, l'anglais et l'allemand. Le programme envoyé aux intéressés indiquera la langue choisie par le présentateur lors de la réunion. Les commentaires sont les bienvenus, et ce dans la langue choisie par le présentateur ou les autres langues.
- Les informations relatives à la présentation pourront aussi être accessibles sur le site Internet de la faculté <http://fdef.uni.lu/>.

La Faculté de Droit, d'Economie et de Finance
a le plaisir de vous convier à un séminaire de travail de midi par

Rusen ERGEC,

Professeur de droit public à l'Université du Luxembourg :

La liberté académique

La liberté académique est peu discutée et évoquée dans les démocraties occidentales.

Ce serait pourtant une erreur de la réduire au statut de parent pauvre des libertés publiques.

La liberté académique demeure la source principale de l'attrait que le monde universitaire continue à exercer sur le monde du savoir. C'est elle qui stimule l'esprit de créativité des chercheurs et des enseignants, les libère du joug des contraintes externes et favorise par là la richesse et le foisonnement d'idées sans lesquelles, il n'est pas de progrès scientifique ni d'enseignement fondés sur des valeurs objectives.

La liberté académique est aujourd'hui menacée par des considérations de concurrence, d'efficacité et de productivité à court terme (« *publish or die* »).

Il est donc important d'entreprendre une étude compréhensive du concept de liberté académique avec une approche pluridisciplinaire.

Le but du présent exposé est infiniment plus modeste. Il se veut exclusivement juridique. Il s'agit de rechercher dans les systèmes belge, français, allemand, hollandais, italien et américain la consécration juridique de la liberté académique. Des rapprochements possibles avec le droit luxembourgeois seront esquissés.

Au terme de l'exposé, on se rendra compte de ce que la liberté académique occupe une place juridique éminente dans les démocraties occidentales. Même si ses contours précis peuvent se prêter à discussion, certains principes énoncés par les normes et juridictions suprêmes européennes et américaines peuvent et doivent servir de repères précis pour le législateur, le gouvernement et les universités.